



DIVISION REGIONALE EXCELLENCE

Saison 2014

OBJECTIF : Qualification à la Finale Nationale des D.R.
Décerner le titre de Champion de Ligue par équipes de club

- **Les épreuves**

- Nombre de compétitions : 3 épreuves
- La discipline : 2 x 70m + Finales par équipes

- **Constitutions des équipes**

- Equipes arcs classiques, hommes et femmes
- Equipes arcs à poulies, hommes et femmes
- **La mixité est interdite**
- Une équipe peut être composée de 4 tireurs, seuls les 3 meilleurs scores seront pris en compte
- L'équipe peut être composée d'archers différents à chaque épreuve.
- Un club ne peut inscrire qu'une seule équipe par arme et par sexe.

- **Constitutions de la DRE**

La DRE est constituée de 8 premières équipes.

Les clubs retenus en attente de confirmation : - **ARDIN – COURLAY – LOUDUN - PERIGNY – POITIERS – RUELLE – THOUARS - SMARVES**

Les équipes Arcs à poulies et Arcs classiques Femmes ne sont pas concernées.

En 2013, la **Division régionale Excellence** se fera par match de poules sur 3 FITA qui sont :

- ✓ **Thouars le 04 mai 2014**
- ✓ **Angoulême le 25 mai 2014**
- ✓ **Périgny le 22 juin 2014**

A l'issue de ces trois rencontres l'équipe gagnante sera qualifiée à la finale nationale des DR à **LESCAR (aquitaine)** le **05 septembre 2014** pour les Arcs à Poulies et le **06 septembre 2014** pour les Arcs Classiques.

Les autres équipes se retrouvent en **Division Régionale Accession** (voir règlement : **DRE Composition / Modalités d'accession**)

DIVISION REGIONALE ACCESSION

OBJECTIF : Permettre au club d'accéder à la Filière par équipe
Accession à la DRE

Même principe que la DRE

- **Les épreuves...**
- **Constitutions des équipes...**

A l'issue du Chpt l'équipe arrivé 1^{ère} DRA sera promue la saison suivante en DRE (voir règlement : **DRE Composition / Modalités d'accession**)

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Vous trouverez le règlement complet sur ce lien :

http://www.evenements-sportifs.com/ffta-fr/doc/2_1_C_francais.pdf

Les équipes devront s'inscrire avant le ... avril afin de mettre la Division Excellence en place. Aucune inscription au delà de cette date. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement :

Patrick NOURISSON / pnourisson@wanadoo.fr - tél. 06 88 23 77 95

Feuille d'inscription en pièce jointe.

Patrick NOURISSON
Commission Sportive